

## La précarité énergétique, une réalité qui touche toujours plus de ménages en France et en Europe



### • Définition

La précarité énergétique a été définie en France par la Loi Grenelle II de 2010 :

« Est en situation de précarité énergétique (...) une personne qui éprouve, dans son logement, des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires, en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. »

### • Combien de personnes touchées ?

Plusieurs indicateurs permettent d'approcher la précarité énergétique pour mesurer combien de personnes sont touchées.

- Il est d'usage de comptabiliser les ménages qui consacrent plus de 8 % de leurs revenus aux dépenses d'énergie dans le logement. Ces 8% correspondent en France au double du budget médian. En 2020 en France, selon l'ONPE, ils sont 7 millions, soit 10,5 % des ménages au niveau national. Cette statistique, bien qu'intéressante car permettant de montrer le poids du prix de l'énergie pour le logement de certains ménages, est insuffisante pour prendre en compte l'ensemble du problème car cela n'inclut pas les ménages qui restreignent volontairement leurs dépenses (par exemple en ne mettant pas le chauffage du fait de leur faible budget) et ceux qui ne sont même pas reliés aux réseaux (ex : habitant.e.s de bidonville, etc).

Mais d'autres approches existent :

- Par le ressenti : 1 français sur 5 a déclaré avoir souffert du froid cet hiver dans leur logement. Cela implique qu'ils n'arrivent pas à se chauffer correctement ou se restreignent volontairement faute de budget suffisant.
- Par l'impossibilité à payer les factures et des difficultés financières : En 2021, 254.000 consommateurs ont été coupés en électricité pour impayé, selon les chiffres du Médiateur national de l'énergie. Toujours en 2021, 5,8 millions de ménages ont reçu un chèque énergie.
- Par la mesure technique de l'efficacité énergétique du logement : en 2020, un rapport du gouvernement comptabilise 5 millions de passoires thermiques tandis que l'étude du CLER en comptabilise 6,7 millions.

Si l'on prend en compte les différents indicateurs étudiés par l'Observatoire national de la précarité énergétique, ce sont environ 5,1 millions de ménages (soit 12 millions d'individus) qui sont en situation de précarité énergétique en France.

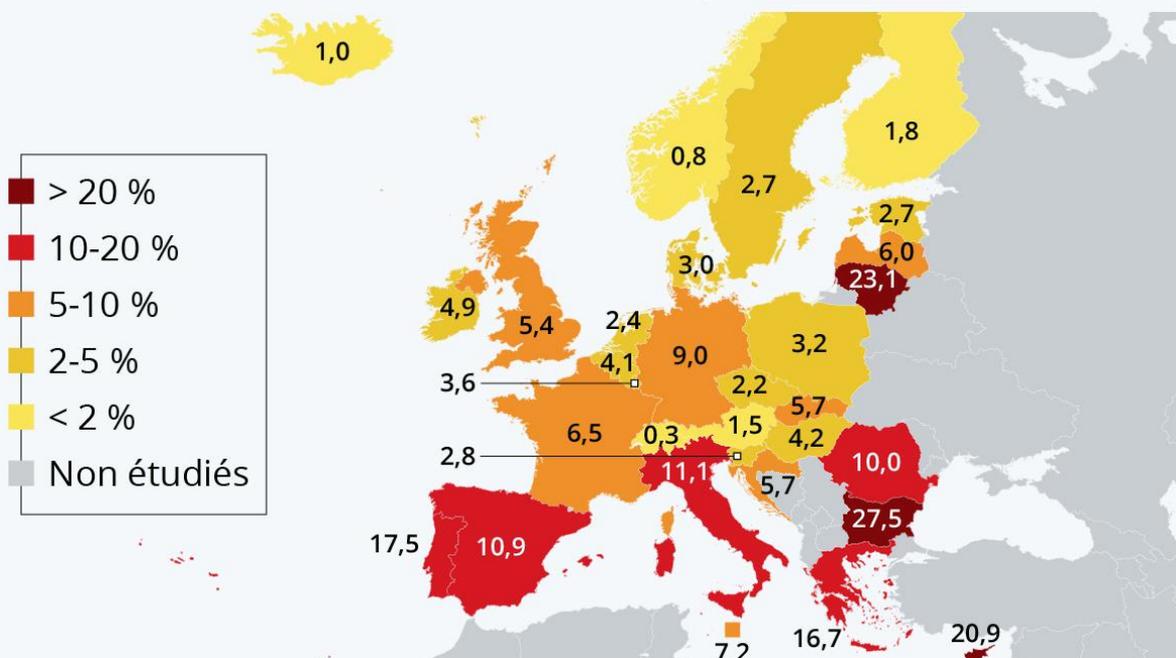
Dans l'Union Européenne, ce sont [54 millions d'européens qui sont concernés par la précarité énergétique](#), soit 11% de la population.

- **Quelles sont les populations touchées ?**
- Populations européennes

[En Europe, il existe une répartition inégale de la précarité énergétique selon les pays](#), avec un niveau très élevé notamment au Portugal, en Slovaquie, en Hongrie, et en Bulgarie. La France, [selon les données récoltées par Eurostat](#), se classe en milieu de tableau. Elle est par exemple à la vingtième place des États européens en termes de pourcentage de ménages en capacité de chauffer leur logement de façon adéquate en hiver.

## La précarité énergétique en Europe

Part des ménages dans l'incapacité forcée de chauffer correctement son domicile en 2020, en % \*



\* ou dernière donnée disponible : 2019, 2018.

Source : Eurostat



Source : <https://fr.statista.com/infographie/24211/precarite-energetique-en-france-et-europe-part-des-menages-qui-ne-peut-pas-se-chauffer-correctement/>

- Les populations précaires énergétiquement en France

En France, tous les âges sont touchés et de nombreuses situations sont concernées : 87 % des ménages en précarité énergétique sont dans le parc privé ; 70 % d'entre eux appartiennent au premier quartile de niveau de vie, soit les 25 % de ménages les plus modestes ; 62 % sont propriétaires-occupants ; 55 % ont plus de 60 ans ; 65 % vivent en ville, 35 % en zones rurales ; plus d'un million des propriétaires résident en maisons individuelles. ([source : Ademe](#))

Au-delà de cette diversité, on observe que les plus concernés par la précarité énergétique sont :

- Les ménages les plus modestes, souvent logés dans des logements plus coûteux en énergie,
- En particulier les familles monoparentales et sans emploi,
- Les ménages du parc privé,
- Les plus jeunes et les plus âgés,
- Les personnes isolées parmi lesquelles de nombreuses femmes ([source : Geres](#)).

**Il y a donc un lien clair entre pauvreté et précarité énergétique.** En Angleterre, premier pays à introduire le concept de précarité énergétique dans les années 1990, on parle de « fuel poverty ». En général, la précarité énergétique se cumule alors avec d'autres facteurs de vulnérabilité, comme la limitation de la mobilité (impossibilité de déménager, de se déplacer, etc), les familles devant opérer souvent des sacrifices budgétaires pour pallier telle ou telle difficulté.

- **Quels impacts ?**

**Concrètement, la précarité énergétique entraîne des difficultés dans tous les aspects de la vie quotidienne, par exemple pour :**

- Chauffer son logement en hiver. Certaines personnes doivent dormir en manteau ou logent dans une seule pièce de leur habitat (la seule chauffée),
- Prendre des douches chaudes,
- Éviter une mauvaise aération et l'apparition de moisissures dans le logement,
- Refroidir son logement en période de canicule (climatisation), lié aussi en partie au phénomène de fournaies urbaines,
- Cuire sa nourriture (par exemple en allumant la gazinière, le four, etc) mais aussi la conserver (réfrigérateur par exemple),
- Inviter des personnes à domicile (logement trop froid / trop chaud, impossibilité de proposer thé, café, etc),
- Payer ses factures d'énergie. Selon le Secours Catholique, "[en moyenne, un ménage qui vit dans une passoire énergétique peut dépenser plus de 2 000 euros par an en gaz, fioul et/ou électricité. Or, le maximum que peut atteindre aujourd'hui un chèque énergie est 277 euros, soit seulement 10% à 15% de la facture.](#)"

**Les conséquences de la précarité énergétique sont alors multiples :**

- En termes de ressenti, d'inconfort et de bien-être : ressenti de froid, d'humidité ou à l'inverse de fortes chaleurs.



- En termes de santé :
  - une étude française, publiée en avril 2013, montre ainsi que l'état de santé des personnes en situation de précarité énergétique est plus dégradé que celui des personnes qui n'y sont pas soumises (étude CREA-ORS Languedoc-Roussillon/GEFOSAT financée par la FAP, la Région, l'ADEME, l'ARS).
  - de nombreuses études internationales et européennes ont démontré une plus grande fréquence de symptômes et de maladies respiratoires telles que l'asthme chez les enfants, surtout les plus jeunes, de foyers énergétiquement précaires (ONPE, 2017) ainsi que chez les personnes âgées.
  - les études montrent une augmentation des risques de pathologies hivernales (rapports ONPE, Fondation Abbé Pierre), mais aussi des coups de chaleur et problèmes de santé liés aux fortes chaleurs (ex : canicule de 2003 en Seine-St-Denis).
  - la précarité énergétique crée des problématiques de sommeil ou de stress, jouant tant sur la santé physique que mentale.
  - il y a également des risques d'intoxication (notamment au monoxyde de carbone) et d'accidents domestiques (par exemple liés aux poêles, au brasero, etc).
- En termes économiques, avec des restrictions voire des privations budgétaires sur d'autres postes (moins d'argent pour payer l'alimentation, l'habillement, etc) et un risque important d'endettement.
- En termes d'impacts sur d'autres besoins et droits essentiels (par exemple, en cas de factures d'électricité impayées, les familles peuvent subir des coupures d'énergie en été, entraînant l'impossibilité de brancher d'autres appareils comme ordinateurs ou tablettes indispensables aujourd'hui pour étudier (impact sur le droit à l'éducation), mais aussi certains appareils médicaux comme des respirateurs ou autres pouvant avoir un impact important sur le droit à la santé de personnes déjà vulnérables). Des [études](#) montrent que les enfants souffrant de précarité énergétique sont aussi plus absents en classe (car plus souvent malades) et auraient plus de retard scolaire.
- En termes sociaux, avec le développement de sentiments de honte, de repli, et une exclusion sociale.
- **Précarité énergétique et passoires thermiques : quels sont les logements concernés ?**

Le logement est un facteur essentiel pour comprendre la précarité énergétique, son impact sur les populations et le climat. En 2017, les résidences des ménages sont à l'origine de 58 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, soit [12 % du total national](#). Dans cette part, le chauffage et le gaz sont les principaux postes émetteurs. Les logements les moins bien isolés et les moins efficaces énergétiquement sont particulièrement émetteurs puisque les personnes doivent utiliser plus d'énergie pour y vivre correctement. [D'après un récent rapport du commissariat général au développement durable](#), réalisé avec la collecte des Diagnostics de Performance Energétique (DPE) par l'Ademe, sur les 29 millions de résidences principales au 1er janvier 2018, environ 4,8 millions seraient très énergivores et notées F et G, sur une note pouvant aller de A à G. À l'opposé, seuls 6,6 % des logements, soit 1,9 million, seraient peu énergivores et dotés d'étiquettes A et B.

D'après ce même rapport :



- La part des logements énergivores est plus forte dans certains départements ruraux et/ou montagneux que sur le pourtour méditerranéen ou le sud de la façade atlantique.
- Les étiquettes F ou G concernent, en moyenne, plus le parc privé (18,7%) que le parc social (7%).
- Le phénomène concerne plus les maisons individuelles que l'habitat collectif (18,4 % contre 14,7 %).
- Précarité énergétique et précarité économique vont souvent de pair : les ménages les plus modestes occupent 28 % des logements F et G dans le parc locatif privé.
- 23% de logements occupés par des locataires sont étiquetés F ou G contre 17% de logements occupés par leurs propriétaires.
- Plus le logement est petit, plus il est consommateur d'énergie au m<sup>2</sup> : 36 % des logements de 30 m<sup>2</sup> sont dotés d'une étiquette F ou G, contre 13 % des logements de plus de 100 m<sup>2</sup>.